

Exercer la mission de référent AFEST en TPE-PME

RS6434 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333t
Formacode(s)	44590, 44577, 44589
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/11/2023
Date d'échéance	15/11/2026

Certificateur(s)

CCI FRANCE · SIRET : 18750002000073

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE MAINE LOIRE	13000460900017	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE	13000337900018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

AFEST est l'acronyme d'Action de Formation En Situation de Travail. Il s'agit d'un dispositif utilisant et valorisant les situations de travail à des fins d'apprentissage. Instituée par les articles L.6313-1 et 2 du code du travail , l'AFEST est règlementée par le décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018

L'AFEST peut être considérée comme un outil de développement des compétences qui s'intègre dans une stratégie globale de gestion des compétences au sein de l'entreprise. L'AFEST se déroule en situation de travail, c'est-à-dire que la formation est intégrée directement dans l'activité professionnelle du salarié et lui permet d'apprendre en situation de travail réelle, en utilisant des projets et des tâches concrètes pour développer de nouvelles compétences.

L'AFEST est plurielle ; elle s'adresse à des salariés ou à des demandeurs d'emploi. Elle est organisée dans des contextes sectoriels et professionnels variés et elle peut viser l'acquisition d'une compétence spécifique, comme s'insérer dans un parcours certifiant. Elle peut aussi s'articuler avec d'autres modalités pédagogiques (dont des séquences en présentiel et/ou à distance) dans le cadre d'un parcours de formation hybride.

L'AFEST répond à un certain formalisme, ce qui signifie qu'un encadrement pédagogique précis conditionne sa réussite. Pour cela, la mise en place d'un référent AFEST dans l'entreprise constitue une étape déterminante pour maximiser le ROI de ce type de formation.

Le référent AFEST peut être externe ou interne. Si c'est cette dernière option qui est retenue, le collaborateur choisi doit avoir des connaissances et compétences en ingénierie pédagogique suffisantes.

Il est donc pertinent de former le collaborateur à cette posture de formateur et aux compétences indispensables pour mener à bien l'AFEST, c'est ce que propose la certification "Exercer la mission de référent AFEST en TPE-PME".

La certification s'adresse

principalement à des ouvriers spécialisés avec une forte expertise dans leur domaine ainsi que les dirigeants qui souhaitent bien maîtriser la modalité AFEST pour impulser cette modalité auprès de leur manager ou cadre intermédiaire. L'AFEST est une réponse à des difficultés de recrutement, à une potentielle perte de compétences

suite à un départ de salarié, à une évolution des besoins en compétences de l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C.1 Evaluer l'opportunité et la faisabilité de l'AFEST, en s'appuyant sur la production et l'analyse d'un état des lieux initial des pratiques formatives de l'entreprise et de sa maturité en la matière, afin de vérifier la disponibilité des ressources temporelles, organisationnelles et humaines requises par sa mise en œuvre.

C.2 Déterminer les modalités et conditions de mise en œuvre de l'AFEST, en opérant l'identification et l'analyse des situations de travail potentiellement concernées et en vérifiant l'engagement et les possibilités d'activation des droits des parties prenantes internes, afin de permettre une prise de décision éclairée quant à sa validation, sa finalité (certification, bloc de compétences...) et son format (multimodal ou non).

C.3 Prévoir les adaptations nécessaires du dispositif pour des personnes en situation de handicap, en identifiant les ajustements et aménagements répondant à leurs besoins et problématiques spécifiques (accessibilité, sécurité...) concernant l'organisation, l'environnement et le choix des activités mobilisées dans le cadre de l'AFEST, afin de favoriser leur insertion dans le milieu ordinaire par la pratique professionnelle.

C.4 Concevoir un parcours pédagogique à finalité professionnelle fondé sur des situations de travail et réservant des phases de réflexivité, en établissant les objectifs d'apprentissage de l'AFEST et les indicateurs de progression des acquis tenant compte du positionnement et de l'évaluation initiale de l'apprenant, afin de favoriser le développement et la mesure objective de l'acquisition des compétences ciblées.

C.5 Cadrer et documenter la mise en œuvre de l'AFEST, en co-rédigeant les scénarii d'apprentissage, en planifiant le parcours (le cas échéant, en articulation avec d'autres modalités) et en élaborant les outils de suivi associés, afin de formaliser le Protocole Individuel de Formation permettant d'assurer la traçabilité et la maîtrise du projet.

C.6 Contrôler la mise en œuvre de l'AFEST, en opérant des points réguliers avec ses parties prenantes (tuteur/apprenant, principalement) et en analysant les outils de suivi et de traçabilité des actions constitutives du dispositif, afin de vérifier son bon déroulement et sa conformité (effectivité des phases de réflexivité, réalisation du bilan intermédiaire et des feed-back réguliers par le tuteur...).

C.7 Accompagner les parties prenantes de l'AFEST (tuteur/apprenant) durant son déroulement, en adoptant une posture d'appui-conseil dans le cadre d'entretiens de suivi et de supervision, et en préconisant les améliorations à mettre en œuvre dans le cadre des situations de travail comme des phases de réflexivité et d'évaluation, afin de contribuer à l'efficacité du dispositif et de maximiser l'atteinte des objectifs définis en matière de développement des compétences de l'apprenant.

C.8 Veiller – en collaboration avec le tuteur – à la formalisation des documents restituant l'évaluation de l'apprenant de l'AFEST, en s'assurant de la production des éléments de preuve renseignant objectivement sa progression et le développement final des compétences, afin d'assurer la mise à disposition et la conservation d'éléments probants quant à la réalisation de l'action et ses résultats.

C.9 Etablir – en collaboration avec le tuteur – le bilan de l'AFEST réalisée, en apportant son appui pour mesurer objectivement le retour sur investissement obtenu et identifier les facteurs de réussite ainsi que les freins ou marges de progrès, afin de capitaliser sur l'expérience et de l'améliorer en vue de la mise en œuvre de nouvelles actions.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse

principalement à des ouvriers spécialisés avec une forte expertise dans leur domaine ainsi que les dirigeants qui souhaitent bien maîtriser la modalité AFEST pour impulser cette modalité auprès de leur manager ou cadre intermédiaire. L'AFEST est une réponse à des difficultés de recrutement, à une potentielle perte de compétences suite à un départ de salarié, à une évolution des besoins en compétences de l'entreprise.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification est constitué de 3 personnes minimum, l'évaluateur et 2 membres externes qualifiés représentant du monde économique (Hors évaluateur, accompagnateur et formateur CCE).

Base légale

Date de décision	15/11/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans

Date d'échéance de l'enregistrement	15/11/2026
Date de dernière délivrance possible	15/05/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5211

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6434/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 470 €
Durée	21 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	8
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2024 – 10/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	14 860 €
Coût moyen par dossier	1 858 €
Durée moyenne	23 h
Période	07/2024 – 01/2025
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.